

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 octobre 2024
--

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
--

N° DCM	TITRE	TITRE
	I.	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 2024
2024/28	II.	renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
2024/29	III.	Décisions d'attribution des aides facultatives
		Communications :
		1) Services Civiques
		2) Domiciliations

Ville de **Sarrebourg**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EN DATE DU 28 OCTOBRE 2024

Convoqué le 21 octobre 2024

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni le lundi 28 octobre 2024 à 9 h 00 à l'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WARNERY Sandrine Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur MARTY Alain Président excusé.

Mme MARTIN Carole, Adjointe,
 M. CLERGET Jean-Michel, Conseiller Municipal,
 Mme FREY Françoise, Conseillère Municipale,
 M. ROEHR Antoine, représentant l'association des personnes âgées,
 M. SORNETTE, Conseiller Municipal Délégué,
 Mme LE CUDENEC Evelyne, représentant l'Association St Vincent de Paul
 M. POTDEVIN Pascal représentant l'A.P.E.I,
 M. SIMONIN Jacques, représentant le Secours Catholique.

Absents excusés :

M. MARTY Alain, Président, excusé
 Mme CANFEUR Annie, Conseillère Municipale, excusée donne procuration à Mme FREY Françoise,
 Mme DEHU Anne-Marie, Conseillère Municipale, excusée donne procuration à M. CLERGET Jean-Michel,
 M. KUSTNER Jean-Claude, représentant la Croix Rouge Française,
 MOUTIER Marie-Louise, représentant l'UDAF, excusée donne procuration à M. SIMONIN Jacques,
 Mme RHODE Cathy, représentant les Restos du Cœur, excusée donne procuration à M. ROEHR Antoine.

Assistent également à la séance :

Mme JOUVE Sabine, Adjoint Administratif
 Mme HEYWANG Sandrine, Adjoint Administratif
Secrétaire de séance : Mme MARTIN Carole.

ORDRE DU JOUR :

- I) Approbation du procès-verbal de la commission du 2 septembre 2024
- II) Renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
- III) Décisions d'attribution des aides facultatives
- IV) Communication
 - 1) Service Civique : renouvellement d'un contrat pour 2 services civiques dont la mission est le repérage des personnes âgées isolées.
 - Domiciliations

Conseil d'Administration du 28 octobre 2024
 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARREBOURG

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 2 septembre 2024 a été approuvé par l'ensemble du Conseil d'Administration.

Nombre de membres présents : 9
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 13
Quorum : 9

II) RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

DCA 2024/28
Nombre de membres présents : 9
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 13
Quorum : 9

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte de collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

1°) D'accepter la proposition suivante:

Assureur : **GENERALI VIE**

Courtier gestionnaire : **WTW (ex GRAS SAVOYE – BERGER SIMON)**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2028).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents bénéficiaires : agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Liste des risques garantis : Décès + Accident et Maladie imputable au service + Longue Maladie, Maladie Longue Durée + Maternité (y compris les congés pathologiques) / Adoption / Paternité et Accueil de l'enfant + Maladie Ordinaire + Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

Conditions : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 6.91 %

Au taux de l'assureur s'ajoute 0,14% pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci s'applique annuellement à la masse salariale afférente.

2°) D'autoriser le Président à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

3°) D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

4°) D'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes, et, de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion

III ATTRIBUTION DES AIDES FACULTATIVES : détail ANNEXE I

<p>DCA 2024/29 Nombre de membres présents : 9 Nombre de procurations : 4 Nombre de votants : 13 Quorum : 9</p>
--

Le conseil d'administration a délibéré sur les dossiers d'aides facultatives présentés et décide l'attribution des montants d'aides financières suivants (détail en annexe I) :

3 aides ont été accordées pour un montant global de 400.-€

Conseil d'Administration du 28 octobre 2024
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SARREBOURG

Les aides allouées se ventilent ainsi :

3 Secours énergie pour un montant de : 400.- €
:

VI) COMMUNICATIONS :

1) Service Civique :

Le CCAS a souhaité reconduire l'action menée auprès des personnes âgées isolées. Deux services civiques Louna et Nicolas avaient signé un contrat « service civiques solidarité seniors » en date du 15/10/2024 pour une continuité des missions engagées l'an passé : repérage, visites à domicile, rencontre intergénérationnelle, sorties culturelles etc...

Le 21/10/2024 Louna a décidé de faire une rupture de contrat. Le CCAS doit, de ce fait, recruter rapidement un autre jeune.

Le 23/10/2024 Nicolas a décidé également de rompre le contrat d'engagement Service Civique.

2) Domiciliations des personnes sans domicile stable :

Le CCAS a accordé une domiciliation pour une durée de 1 an :

- le 09/09/2024 à Madame SCHWENCK GRAINDEPICE Marie,
- le 09/09/2024 à Monsieur WINTERSTEIN Jean-André,
- le 10/09/2024 à Monsieur YILDIRIM Omer,
- le 23/09/2024 à Monsieur JORDANIDIS Rémi,
- le 08/10/2024 à Monsieur NEY Pascal,
- le 14/10/2024 à Monsieur KARPUZ Mehmet.

Le CCAS a mis fin le 4/10/2024 aux domiciliations des personnes citées ci-dessous car elles ne se sont pas manifestées depuis plus de 3 mois.

- M. PERSTNER Josué
- M. HEILIG Antoni,
- M. JACOB-SZYMANSKI Julien,
- M. BERTHOL Raphaël,
- M. DIEBOLD Bryan.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 h 25.

Secrétaire de séance

Mme MARTIN Carole

Pour le Président,
La Vice-Présidente

Sandrine WARNERY



ANNEXE I - DECISIONS INDIVIDUELLES D'AIDE FACULTATIVE

DCA 2024/29 Nombre de membres présents : 9 Nombre de procurations : 4 Nombre de votants : 13 Quorum : 9

Madame SCHNEIDER Camy et M. BOUGEARD Frédéric domiciliés 1 rue des Ponts à Sarrebourg.

10 Avis Favorable et 3 Voix CONTRE pour l'attribution d'une aide de 100.- € en participation au règlement de leur facture d'électricité EDF. Cependant, les membres du conseil invitent le couple à revoir leurs frais de téléphonie ; et de se rapprocher de Tremplin Bleu pour éventuellement un complément de ressources.

Madame HUPPERT Arabelle domiciliée 6 rue Lupin à Sarrebourg.

13 Avis Favorable (à l'unanimité), pour l'attribution d'une aide de 200.-€ en participation au règlement de sa facture d'électricité à EDF.

Madame ECK Wendy et M. JEBALI Ahmed domiciliés 75 rue des Vosges à Sarrebourg.

13 Avis Favorable (à l'unanimité), pour l'attribution d'une aide de 100.-€ en participation au règlement de leur facture d'électricité à TOTALENERGIES.